|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | OLAF-B-1 |
| Numéro de poste Sysper: | 443324 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Lara Dobinson  2ème trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-04-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’Office européen de lutte antifraude (OLAF) est à la fois un service d'enquêtes et un service de la Commission responsable de la conception et de l'exécution de la politique antifraude de l'UE. Le présent avis de vacance concerne un poste au sein de la direction responsable des ressources et des opérations internationales, des enquêtes et de la stratégie de l'OLAF (Direction B).

La mission de l’OLAF est triple :

* protéger les intérêts financiers de l’UE par les enquêtes sur la fraude, la corruption et toute autre activité illégale ;
* détecter et examiner les faits graves liés à l’exercice de leurs fonctions par les membres et le personnel des institutions et organes de l’UE qui pourraient entrainer des poursuites disciplinaires ou pénales ;
* soutenir la Commission européenne dans le développement et la mise en œuvre des politiques de prévention et de détection de la fraude.

Dans son domaine d'activité, l'Office agit de la même manière que tout autre service de la Commission, concevant et exécutant les politiques relevant de son domaine de compétence. A l'inverse, pour les enquêtes, le directeur général de l'OLAF dispose d'une indépendance statutaire pour mener des enquêtes sur des allégations de fraude et d'autres activités illégales ayant des conséquences financières pour le budget européen.

L’unité B.1 "Stratégie antifraude dans les domaines de la douane, du commerce et du tabac" est un pilier central de la direction responsable des ressources et des opérations internationales, des enquêtes et de la stratégie de l'OLAF. L'unité B.1 a pour mission de fournir une stratégie de lutte contre la fraude douanière et le commerce illicite de marchandises affectant la santé ou l'environnement, y compris les produits du tabac et les marchandises de contrefaçon. À cet effet, elle fournit un soutien aux enquêteurs de l'OLAF, aux autorités douanières des États membres et coopère avec les services de la Commission, d'autres autorités compétentes, y compris des pays tiers et des organisations internationales compétentes.

L'unité fournit un soutien stratégique aux enquêtes et met en œuvre des opérations douanières conjointes avec les entités nationales, européennes et internationales concernées. Il fournit également des services analytiques aux autorités douanières des États membres et aux enquêteurs de l'OLAF et contribue ou initie des initiatives législatives dans le domaine des recettes au niveau de l'UE (y compris le règlement 515/97). En outre, l'Unité élabore et met en œuvre une stratégie antifraude, négocie l'entraide administrative et les mesures antifraude dans les accords internationaux et élabore des initiatives spécifiques ciblant le commerce illicite du tabac. L'unité est également responsable de l'élaboration des politiques de diverses applications d'une plate-forme informatique dédiée, le système d'information antifraude (AFIS). L'Unité renforce actuellement ses activités dans le domaine de l'analyse des données.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’unité OLAF.B.1 est composée de 18 personnes. L’END rejoindra une équipe de 7 personnes travaillant en étroite collaboration avec les enquêteurs et autres analystes internes ainsi que des administrations douanières des États membres. Il/elle devra :

a) rechercher et analyser des données provenant de diverses sources (par exemple, données douanières, bases de données commerciales, sources ouvertes, etc.), appliquer une pensée et une logique critique pour interpréter les résultats et produire des rapports d'analyse stratégique et opérationnelle pour soutenir la prévention et la détection de la fraude douanière ;

b) fournir un soutien analytique aux activités opérationnelles, y compris les opérations douanières conjointes, dans le domaine douanier.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un douanier dynamique, proactif et très motivé avec une expérience professionnelle pertinente.

Une expérience dans l'analyse des données pour lutter contre la fraude dans les domaines de la minoration de valeur en douane, du commerce électronique, du contournement des droits antidumping ou d'autres mesures commerciales, y compris les sanctions, de la description erronée des marchandises et de leur origine, de la contrefaçon et d'autres échanges illicites de marchandises, serait un atout.

L'END doit avoir une expérience d'un large éventail d'outils d'analyse (par exemple Knime, Tableau) et de bases de données (par exemple Oracle, MongoDB) ainsi que des connaissances en programmation (par exemple Python, R) et en techniques d'analyse telles que l'analyse des sources ouvertes, l'analyse des réseaux sociaux, l'analyse de l'extraction de données et de textes ('data and text mining'). Une expérience dans le prétraitement et l'analyse de données massives ('big data') serait un avantage.

L'END fera partie d'une équipe d'analystes qui seront également chargés de soutenir les développements et les mises à jour des applications et des outils d'analyse dans l'environnement AFIS. Une connaissance d'une ou plusieurs applications AFIS et d'autres systèmes informatiques douaniers serait également un avantage.

Il/elle devra être capable d'évaluer la fiabilité et la pertinence des informations recueillies auprès de différentes sources. Le SNE devra avoir de bonnes compétences rédactionnelles en anglais et produire des rapports exploitables pour les unités d'enquête.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)